

Comparaison directe HOSPITAL COMFORT avec HOSPITAL Privée

Prestations	Produit actuel : HOSPITAL COMFORT	Nouveau produit : HOSPITAL Privée
Libre choix du médecin	oui	oui ¹
Libre choix de l'hôpital	Toute la Suisse ^{2a}	Toute la Suisse ^{2b}
Confort de chambre	Chambre à un lit (<i>privée</i>)	Chambre à un lit (<i>privée</i>)
Cliniques psychiatriques	max. 90 jours	max. 180 jours
Traitement stationnaire à l'étranger en cas d'urgence	Prise en charge complète des coûts pendant max. 60 jours par année civile	Prise en charge complète des coûts, durée illimitée
Traitement stationnaire à l'étranger spécifique	CHF 1500.– par jour, max. 60 jours par année civile	Prise en charge complète des coûts, durée illimitée ³
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par année civile	CHF 200.– par jour, max. 21 jours par année civile
Aide ménagère	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par année civile	CHF 200.– par jour, max. 30 jours par année civile
Soins aigus et de transition	CHF 180.– par jour, max. 14 jours par année civile	CHF 240.– par jour, max. 14 jours par année civile
Nanny Service et KidsCare	resp. 90 heures par année civile	resp. 120 heures par année civile
Rooming-in (<i>hébergement de proches</i>)	aucune prestation	CHF 200.– par jour, max. 15 jours par année civile
Forfait d'accouchement (<i>en cas d'accouchement ambulatoire</i>)	aucune prestation	CHF 3000.–
Transport vers/depus l'hôpital en CH pour intervention ciblée	aucune prestation	CHF 500.– par année civile
Fast Track (<i>consultation initiale</i>)	oui	oui
Deuxième avis médical (<i>en cas de maladies graves</i>)	oui	oui
Remboursement en cas de séjour dans une division inférieure	aucune prestation	Division demi-privée : CHF 1000.– Division commune : CHF 3000.–
Variante franchise hospitalière (<i>franchises à option : 1000, 2000, 3000, 5000, 7000</i>)	oui	oui
Variante engagement pour 2nd Opinion	CSA 2014 : oui (3 % de rabais) CSA 2016 : supprimées	Variante 2nd Opinion supprimée
Attribution CURA automatique (<i>assurance des soins de longue durée</i>)	CSA 2014 : à l'âge AVS CSA 2016 : pas d'attribution	non

Les conditions supplémentaires d'assurance (CSA) du produit correspondant sont déterminantes.

¹ chez les médecins reconnus par Helsana

^{2a} aucune prise en charge complète des coûts dans les hôpitaux avec des divisions/tarifs non reconnus par Helsana, cf. helsana.ch/negotiations-tarifaires

^{2b} dans les hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negotiations-tarifaires

³ avec garantie de prise en charge des coûts

Points forts de HOSPITAL Privée :



Traitements ciblés à l'étranger

En cas de traitement stationnaire ciblé à l'étranger, nous prenons en charge l'ensemble des frais avec une durée illimitée.



Contribution aux frais de déplacement

Remboursement d'au plus 500 francs par année civile pour le transport vers/depus l'hôpital en CH (taxi officiel, transports publics) pour intervention ciblée.

Notre engagement pour des clients satisfaits.

